

BMG GOLD BULLIONFUND

# RAPPORT SEMESTRIEL

POUR LE SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2019



# **BMG Gold BullionFund**

---

## États financiers semestriels

Pour le semestre clos le 30 juin 2019 (non audités)



BMG  
MANAGEMENT  
SERVICES INC.

A BMG Company

## **TABLE DES MATIÈRES**

---

États de la situation financière	1
États du résultat global	2
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3
Tableaux des flux de trésorerie	3
Inventaire du portefeuille	4
Notes complémentaires aux états financiers	4

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018

(non audités)

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIFS</b>		
Actifs courants		
Trésorerie	621 583	661 162
Placements en lingots d'or (Coût moyen : 78 049 151 \$; décembre 2018 : 68 268 907 \$)	93 590 186	80 227 063
Souscriptions à recevoir	6 000	15 405
<b>Total des actifs</b>	<b>94 217 769</b>	<b>80 903 630</b>
<b>PASSIFS</b>		
Passifs courants		
Frais de gestion à payer	133 419	144 204
Rachats à payer	53 423	173 899
Créditeurs et charges à payer	127 122	129 037
<b>Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>313 964</b>	<b>447 140</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>93 903 805</b>	<b>80 456 490</b>
<b>Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)</b>		
Catégorie A	55 373 818	58 235 006
Catégorie B3	126 176	135 787
Catégorie C2	333 491	319 092
Catégorie C3	2 252 811	1 895 168
Catégorie D	1 610 766	1 190 839
Catégorie F	13 257 134	16 234 015
Catégorie G09	1 408 942	1 282 661
Catégorie I	18 372 796	10
Catégorie S1	1 141 157	1 126 087
Catégorie S2	26 714	37 825
	<b>93 903 805</b>	<b>80 456 490</b>

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,  
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff  
Administrateur



Marty Nicandro  
Administrateur

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les semestres clos les 30 juin

(non audités)

	2019 \$	2018 \$
<b>REVENUS DE PLACEMENTS</b>		
Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'or	3 582 879	(123 150)
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	1 131 136	877 832
Gains (pertes) de change	(4 057)	5 056
Frais de rachat anticipé	516	1 882
Autres	3 065	1 155
<b>Total des revenus de placements</b>	<b>4 713 539</b>	<b>762 775</b>
<b>CHARGES</b>		
Frais de gestion (note 4)	737 369	926 220
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	147 515	157 470
Frais d'entreposage des lingots	33 892	36 979
Taxe sur les services	104 693	128 882
Autres frais d'administration	10 860	12 670
Frais juridiques	9 412	9 412
Honoraires d'audit	12 851	12 851
Droits de dépôt	15 385	15 385
Charges du comité d'examen indépendant	9 412	8 326
<b>Total des charges</b>	<b>1 081 389</b>	<b>1 308 195</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>3 632 150</b>	<b>(545 420)</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)</b>		
Catégorie A	1 941 303	(74 753)
Catégorie B3	5 284	18 243
Catégorie C2	14 399	(13 919)
Catégorie C3	89 008	(36 287)
Catégorie D	70 069	(16 013)
Catégorie F	543 639	(102 819)
Catégorie G09	57 856	23 647
Catégorie I	857 964	(352 665)
Catégorie S1	51 362	8 680
Catégorie S2	1 267	466
	<b>3 632 150</b>	<b>(545 420)</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les semestres clos les 30 juin  
(non audités)

	2019 \$	2018 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	80 456 490	91 658 907
Émission de parts rachetables	22 352 847	21 631 219
Rachat de parts rachetables	(12 537 682)	(14 944 645)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 632 150	(545 420)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période</b>	<b>93 903 805</b>	<b>97 800 061</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les semestres clos les 30 juin  
(non audités)

	2019 \$	2018 \$
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	3 632 150	(545 420)
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(18 050 813)	(15 144 002)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	9 401 705	7 099 718
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	(1 131 136)	(877 832)
(Gains nets latents) pertes nettes latentes sur les placements en lingots d'or	(3 582 879)	123 150
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Diminution des frais de gestion à payer	(10 785)	(9 898)
Augmentation (diminution) des créiteurs et charges à payer	(1 915)	2 514
<b>Sorties nettes liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(9 743 673)</b>	<b>(9 351 770)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	22 352 847	21 631 219
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	9 405	(89 930)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(12 537 682)	(14 944 645)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(120 476)	2 631 386
<b>Entrées nettes liées aux activités de financement</b>	<b>9 704 094</b>	<b>9 228 030</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période</b>	<b>(39 579)</b>	<b>(123 740)</b>
<b>Trésorerie, à l'ouverture de la période</b>	<b>661 162</b>	<b>733 152</b>
<b>Trésorerie, à la clôture de la période</b>	<b>621 583</b>	<b>609 412</b>

*Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.*

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 30 juin 2019

(non audité)

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	50 257,696	573,266	50 830,962	78 049 151	93 590 186	99,3
Trésorerie				623 406	621 583	0,7
<b>Total des placements</b>				<b>78 672 557</b>	<b>94 211 769</b>	<b>100,0</b>

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'or attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(non auditées)

### 1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre dix catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, B3, C2, C3, D, F, G09, I, S1 et S2. Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie F	18 janvier 2010
Catégorie B3	27 mars 2015	Catégorie G09	10 juin 2010
Catégorie C2	27 mars 2018	Catégorie I	4 avril 2018
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie D	16 janvier 2018	Catégorie S2	9 novembre 2010

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

(non auditées)

### 2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation de ces états financiers.

#### Mode de préparation

Ces états financiers intermédiaires ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Le Fonds BMG a préparé ses états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2019 (et les données comparatives pour le semestre clos le 30 juin 2018) conformément aux directives de la Norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers intermédiaires doivent être lus à la lumière des états financiers annuels qui se trouvent dans le rapport annuel de 2018 du Fonds BMG.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers intermédiaires le 19 août 2019.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

#### Instruments financiers

##### a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'or ni des parts rachetables dans les catégories suivantes :

- Actifs financiers au coût amorti : trésorerie et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créiteurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

##### b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif net du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

### c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

### d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur du lingot d'or est fondée sur le prix au comptant disponible. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'or et le coût moyen des placements en lingots d'or détenus dans les états de la situation financière est présenté au poste « Gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'or ».

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

### e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

### Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges, comme les frais de gestion, associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

### Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

(non auditées)

### Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans ces états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

### Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes d'impôts sur le résultat inutilisées.

### Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

### Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

### Nouvelles normes, interprétations et modifications

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Fonds BMG a appliqué l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »). La nouvelle norme exige que les actifs financiers soient classés dans l'une des trois catégories suivantes : comptabilisés au coût amorti, comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation de la variation en résultat net ou comptabilisés à la juste valeur avec comptabilisation de la variation dans les autres éléments du résultat global. Le classement est fondé sur le modèle d'affaires de l'entité relativement à la gestion des actifs financiers et sur les caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

---

(non auditées)

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent généralement inchangés, à l'exception des passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net; dans ces cas-là, la partie de la variation de la juste valeur liée aux changements au titre du risque de crédit inhérent à l'entité est présentée dans les autres éléments du résultat global à moins qu'elle n'ait une incidence sur les montants comptabilisés en résultat.

Lors de l'application de la nouvelle norme, le classement des prêts et créances n'existe plus et tous les actifs financiers classés comme prêts et créances, y compris la trésorerie et les souscriptions à recevoir, ont été classés comme actifs financiers au coût amorti. Les placements de la société dans les lingots d'or continuent d'être classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les passifs financiers de la société continuent également d'être classés comme passifs financiers au coût amorti.

Aux termes des dispositions transitoires, la direction a choisi de conserver les chiffres antérieurs tels qu'ils étaient présentés conformément aux normes précédentes, en reconnaissant l'effet cumulatif, le cas échéant, de l'application de l'IFRS 9 à titre d'ajustement du solde d'ouverture de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la date de la première application.

L'incidence de l'application de l'IFRS 9, y compris l'adoption du modèle de dépréciation des « pertes attendues », a été jugée non significative. Par conséquent, aucun ajustement n'a été jugé nécessaire à ces états financiers intermédiaires en raison de l'adoption de l'IFRS 9, dont la date d'entrée en vigueur est le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Fonds BMG a appliqué l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* [l'« IFRIC 23 »], qui clarifie le traitement comptable utilisé pour refléter l'incertitude dans la comptabilisation et l'évaluation des impôts sur le résultat. L'IFRIC 23 aborde en particulier les points suivants :

- Si une entité doit ou non considérer le traitement fiscal incertain au cas par cas
- Les hypothèses qu'une entité fait concernant l'examen du traitement fiscal par les administrations fiscales
- La manière dont une entité détermine le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases fiscales, les pertes fiscales non utilisées, les crédits d'impôt non utilisés et les taux d'impôt
- La manière dont une entité considère les changements dans les faits et les circonstances

Le Fonds BMG a examiné l'incidence de l'IFRIC 23 sur la comptabilisation et l'évaluation des incertitudes relatives aux traitements fiscaux des impôts dans les territoires où il exerce ses activités et a déterminé qu'il n'existe aucun effet cumulatif sur le déficit d'ouverture ou d'autres éléments appropriés des capitaux propres à l'application.

### 3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Opérations sur les capitaux propres au cours des semestres clos les 30 juin :

	Catégorie A		Catégorie B3	
	2019	2018	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	11 396 452	14 617 973	12 590	57 102
Parts émises	479 686	328 261	–	–
Parts rachetées	(1 429 778)	(1 579 830)	(1 380)	(44 511)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	10 446 360	13 366 404	11 210	12 591
Nombre moyen de parts en circulation	10 934 516	13 968 172	11 630	35 953
	Catégorie C2		Catégorie C3	
	2019	2018	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	31 966	–	177 523	76 175
Parts émises	–	28 925	27 174	85 841
Parts rachetées	–	–	(2 920)	–
<b>Solde à la clôture de la période</b>	31 966	28 925	201 780	162 016
Nombre moyen de parts en circulation	31 966	27 294	185 912	123 177
	Catégorie D		Catégorie F	
	2019	2018	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	115 478	–	2 669 694	2 586 138
Parts émises	56 409	49 366	221 986	1 265 554
Parts rachetées	(21 929)	–	(801 545)	(947 509)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	149 958	49 366	2 090 135	2 904 183
Nombre moyen de parts en circulation	140 796	32 826	2 377 689	3 092 388
	Catégorie G09		Catégorie I	
	2019	2018	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	106 743	214 558	1	–
Parts émises	15 898	–	1 698 016	1 081 443
Parts rachetées	(10 289)	(65 768)	(1)	(9 164)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	112 352	148 790	1 698 016	1 072 279
Nombre moyen de parts en circulation	118 411	169 970	1 362 664	827 833
	Catégorie S1		Catégorie S2	
	2019	2018	2019	2018
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	106 950	112 050	3 700	4 800
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(3 500)	(4 500)	(1 200)	(1 100)
<b>Solde à la clôture de la période</b>	103 450	107 550	2 500	3 700
Nombre moyen de parts en circulation	105 348	110 213	3 521	4 466

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables  
Pour le semestre clos le 30 juin 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	58 235 006	2 421 283	(7 223 774)	1 941 303	55 373 818	5,30	0,18
Catégorie B3	135 787	–	(14 895)	5 284	126 176	11,26	0,45
Catégorie C2	319 092	–	–	14 399	333 491	10,43	0,45
Catégorie C3	1 895 168	300 000	(31 365)	89 008	2 252 811	11,16	0,48
Catégorie D	1 190 839	572 615	(222 757)	70 069	1 610 766	10,74	0,50
Catégorie F	16 234 015	1 353 223	(4 873 743)	543 639	13 257 134	6,34	0,23
Catégorie G09	1 282 661	190 894	(122 469)	57 856	1 408 942	12,54	0,49
Catégorie I	10	17 514 832	(10)	857 964	18 372 796	10,82	0,63
Catégorie S1	1 126 087	–	(36 291)	51 361	1 141 157	11,03	0,49
Catégorie S2	37 825	–	(12 378)	1 267	26 714	10,69	0,36
<b>Total</b>	<b>80 456 490</b>	<b>22 352 847</b>	<b>(12 537 682)</b>	<b>3 632 150</b>	<b>93 903 805</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

Pour le semestre clos le 30 juin 2018

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	71 760 140	1 660 939	(7 968 708)	(74 753)	65 377 618	4,89	(0,01)
Catégorie B3	585 169	–	(474 164)	18 243	129 248	10,27	0,51
Catégorie C2	–	288 190	–	(13 919)	274 271	9,48	(0,51)
Catégorie C3	768 441	909 681	–	(36 287)	1 641 835	10,13	(0,29)
Catégorie D	–	501 300	–	(16 013)	485 287	9,83	(0,49)
Catégorie F	14 940 933	7 558 047	(5 585 017)	(102 819)	16 811 144	5,79	(0,03)
Catégorie G09	2 446 865	–	(769 621)	23 647	1 700 891	11,43	0,14
Catégorie I	–	10 713 062	(89 593)	(352 665)	10 270 804	9,58	(0,43)
Catégorie S1	1 110 934	–	(46 578)	8 680	1 073 036	9,98	0,08
Catégorie S2	46 425	–	(10 964)	466	35 927	9,71	0,10
<b>Total</b>	<b>91 658 907</b>	<b>21 631 219</b>	<b>(14 944 645)</b>	<b>(545 420)</b>	<b>97 800 061</b>	<b>s. o.</b>	<b>s. o.</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

### 4. Opérations avec des parties liées

#### Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie F	1,25 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie G09	1,25 %
Catégorie C2	0,87 %	Catégorie I	0,00 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie D	1,50 %	Catégorie S2	0,95 %

Pour le semestre clos le 30 juin 2019, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 737 369 \$ (926 220 \$ en 2018).

#### Parts détenues par une partie liée

Aux 30 juin, le gestionnaire détenait des parts de la catégorie suivante :

	2019	2018
Catégorie D	–	11 938

### 5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, G ou S du Fonds BMG. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26 % pour les parts des catégories A, B et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG. Un courtier à escompte peut exiger des frais au moment où un investisseur achète des parts de catégorie D.

Pour le premier semestre de 2019, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi totalisant 266 487 \$ (347 777 \$ en 2018).

### 6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2018, le Fonds BMG ne dispose d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant être déduite du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire plutôt qu'un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

### 7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, de placements en lingots d'or, des souscriptions à recevoir, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

### Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'or ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots d'or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 30 juin 2019, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 4 679 509 \$ (au 31 décembre 2018, 4 011 353 \$).

Le résultat réel varie en fonction de la quantité d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

### Risque de crédit

Au 30 juin 2019, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'or, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

### Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles en moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

#### 30 juin 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	133 419 \$	133 419 \$
Rachats à payer	–	53 423	53 423
Créditeurs et charges à payer	–	127 122	127 122
Parts rachetables	93 903 805	–	93 903 805

#### 31 décembre 2018

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	144 204 \$	144 204 \$
Rachats à payer	–	173 899	173 899
Créditeurs et charges à payer	–	129 037	129 037
Parts rachetables	80 456 490	–	80 456 490

### Risque de taux d'intérêt

Au 30 juin 2019 et au 31 décembre 2018, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

(non auditées)

### Risque de change

Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 30 juin 2019, 99,7 % (31 décembre 2018 : 99,7 %) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 936 612 \$ (au 31 décembre 2018, 803 004 \$).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

### Risque de change

#### 30 juin 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	78 577	543 006	621 583
Placements en lingots d'or	93 590 186	–	93 590 186
Autres actifs nets	(7 517)	(300 447)	(307 964)
<b>Actif net</b>	<b>93 661 246</b>	<b>242 559</b>	<b>93 903 805</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>99,7 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>100,0 %</b>

#### 31 décembre 2018

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	79 794	581 368	661 162
Placements en lingots d'or	80 227 063	–	80 227 063
Autres actifs nets	(6 426)	(425 309)	(431 735)
<b>Actif net</b>	<b>80 300 431</b>	<b>156 059</b>	<b>80 456 490</b>
<b>Pourcentage</b>	<b>99,7 %</b>	<b>0,3 %</b>	<b>100,0 %</b>

### 8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)**

---

(non auditées)

### **9. Évaluation de la juste valeur**

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des créiteurs et charges à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les semestres clos les 30 juin 2019 et 2018.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

SIÈGE SOCIAL 280-60 RENFRE W DRIVE, MARKHAM, ON L3R 0E1 CANADA  
1.888.474.1001 | 905.474.1001 | BMG-GROUP.COM | INFO@BMG-GROUP.COM

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, BMG Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement, par le nom « BMG »).

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de BMG Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en oeuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information. BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC, et BMG Silver BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »). Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC, BMG Gold BullionFundMC et BMG Silver BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.